Journal de la Nouvelle-Orléans

NOUVELLE-ORLEANS,

JEUDI 16 JANVIER 1879.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne Française.

L'ESPAGNE, Capitaine Hildebrand, partira le 20 JANVIER pour Marseille avec escale à la Havane, Cadix et Barcelone.

Pour fret et passage s'adresser à M. L. GRAND, agent, 5 jan—15f 2 rue Galiez, No 3.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Les départs suivants de cette Ligne directe pour le continent (sablons permis) se feront électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rive de Nord, au pied de Morton street, comme il suit:

L'AMERIQUE, Dubord, mercredi, 22 janvier.
FRANCE, Trudelle, mercredi, 5 février.
CANADA, Franeul, mercredi, 19 février.

Prix du passage (en or) pour le Havre.

Première cabine (1re classe) ..... $75
Deuxième ..... $50
Troisième ..... $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS.

Passage d'entrepont, 1re classe, $40 en or; pour le voyage complet de la Nouvelle-Orléans à Paris.

Les [illegible] pour "Cuba, Portugal" ne prennent pas de Bétail.

E. GRAND, Agent,
7 Chartres Court, No 3,
Nouvelle-Orléans.

4 m 26—1m

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NOUVELLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Et steamers de LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD partiront régulier comme suit:

De Brême (De la Nouvelle-Orléans)
Frankfurt ..... 4 déc. ..... arrivera 19 janv.
Nurnberg ..... 5 janv. ..... arrivera 16 fév.
Braunschweig ..... 22 jan.
Frankfurt ..... 12 fév.
Nurnberg ..... 5 mars
Braunschweig ..... 26 mars
Frankfurt ..... 16 avril
Nurnberg ..... 30 avril

Ces steamers font escale, en venant ici, au Havre et à la Havane, et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Havre à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambre ... $150 en or. | Entrepont ... $50, en or.
De la Nouvelle-Orléans à Southampton, Havre ou Brême:
Chambre ... $150 en or. | Entrepont ... $45, en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambre ... $30, en or. | Entrepont ... $15, en or.

Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

N. B. Notre agent pour le Texas, M. Peter H. Rihard, à Galveston, est autorisé à délivrer des passages d'entrepont, aux conditions suivantes:

De Brême à Galveston ..... $43 00 en or.
De la Havane ..... $15 00 en or.

Les repas, compris dans le prix du passage, sont: Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

N. B. Notre agent pour le Texas, M. Peter H. Richard, à Galveston, est autorisé à délivrer des passages d'entrepont, aux conditions suivantes:

De Brême à Galveston ..... $43 00 en or.
De la Havane ..... $15 00 en or.

Les repas, compris dans le prix du passage, sont:

Le médecin de bord, M. Burke, a adressé à M. Peter H. Richard, à Galveston, un certificat constatant que l'eau de Vichy, prise à bord, a été d'une grande efficacité pour les malades de la fièvre jaune.

Pour fret et passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,
Bureau Central, No 41, Rue Carondelet.

CONSULAT DE FRANCE

BUREAUX, 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Les registres sont tenus au Chancellerie pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès, et pour la réception des actes notariés de toute nature aux prix fixés par le tarif.

Le Gérant du Consulat,
LEON BELLAGUET.

28 nov. — 1m

VAPEURS.

LIVERPOOL.

Ligne Anglaise pour Liverpool.

Le bateau-lettres [illegible] PAYILLON AMERICAIN. Un départ tous les JEUDIS de Philadelphie.

LONG FIELD STAR, POUR ANVERS.

Départ de NEW-YORK et de PHILADELPHIE alternativement, TOUS LES 15 JOURS. Offre toute la meilleure et qui coûte le moins pour toutes les parties de l'Europe centrale, l'Italie, Suisse.

S'adresser à PETER WRIGHT & SONS, Philadelphie, ou à A. K. MILLER & Co, 20 Carondelet, Nouvelle-Orléans.

HAMBURG.

Le rapide steamer [illegible] de première classe

H. H. WARD, JR.
Capitaine S. PESSATI.

Quittant Dublin, Southampton, Boulogne à Amer, Port Cocton, Trieste, Naples et Malte, partira [illegible] 11 janvier, et ensuite le 25 chaque mois.

Pour fret ou passage, s'adresser à

A. OTMER'S SONS,
[illegible] rue Front et 24 et 26 rue Fulton, entre les Magasins Sinnotte et Peyton.

N.B.—Le WARD jeune, son service en cet [illegible] ligne régulière de [illegible] sur la même ligne.

Prochaine ligne de famille, pour Vicksburg, Départ [illegible] SAMEDIS, [illegible] P. M.

Pour Vicksburg, Davis Bend, Bolivar et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur

W. T. LAFAYETTE,
T. J. Leathers, Capitaine,
J. J. Moss, Commandant.

Se [illegible] à Vicksburg, à la [illegible] Nouvelle-Orléans, Yazoo City, et à la [illegible] Arkansas, Yazoo, Mississippi.

Le capitaine se réserve le droit de passer tous les [illegible] qu'il jugera nécessaire.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

LAURENT & FORK, 106 Commerce et
R. GARLIN 17 rue Tchoupitoulas.

Paquebot régulier de la côte et Baton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS SOIR à 5 heures et tous les VENDREDIS matin à 10 heures.

Le nouveau bateau à vapeur ST. JOHN,
JAS. P. SCHILLOT, capitaine.

Partira comme il est dit plus haut pour Bâton-Rouge, Pointe-Coupée, Donaldsonville, et tous les points intermédiaires. Retournant en ville tous les dimanches et mercredis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

R. G. MCMASTON,
Quai Nouvelle-Orléans.

9 Oct.

Pour Grand Ecore.

Départ tous les SAMEDIS, à 4 h. P. M.

Pour Grand Ecore, Natchitoches, Alexandria, Z. Landing, Marksville, Bayou Rapides, Cypremort, Pecan Island, Vermilion, Carencro, et tous les points intermédiaires.

NEW REPUBLIC,
R. SIMEOT, Capitaine.

GEO. C. HAMILTON, Commis.

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Bureau de Bonding Co. 1 Magazine st.

R. W. ADAMS,
13dec—2m No 21 Commercial Place.

Paquebot régulier des Opelousas, Partant tous les MARDIS à 5, à du soir.

Pour Washington, Opelousas, Port-Barré, Simmesport, Churchville et tous les débarquadères sur la côte, la rivière Atchafalaya et le bayou Courtableau.

Le nouveau steamer à léger tirant d'eau

YAZOO,
W. CRAWFORD, capitaine.

Partira comme ci-dessus.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
LORD & McPRAKE, agents,
46 rue du Camp

6 déc.

VERMILLIONVILLE.

Départ le Mercredi, 15 janvier, à 5 heures P. M.

Pour Vermillionville, Pin Hook et tous les débarquadères du Bayou Vermilion, le steamer de première classe

B. SYRIN,
J. M. Tirdell, capitaine, partira comme ci-dessus.

Pour fret ou passage s'adresser à

J. R. CARLIN, Agent,
17, rue Tchoupitoulas, ou à
B. A. SALLEE, Vermillionville.

10 janv.

Pour le Bayou Lafourche,

Départs réguliers tous les LUNDIS, à 5 P.M. et tous les JEUDIS à 10 A. M.

Le beau bateau à vapeur
C. K. FRONT,
LOUIS RANSON, capitaine,
J. B. KEENAN et C. J. BLANCHARD, commis,

partira comme il est dit ci-dessus. Prenant frêt et passagers pour tous les ravages sur le fleuve jusqu'à Donaldsonville et tous les débarquadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodaux.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
Geo. D. HITE, agent,
rue Front 54.

7 déc.

Paquebot de la Côte jusqu'à Thibodeaux. Deux fois par semaine.

HENRY TÊTE,
J. F. AUCOIN, Capitaine,
M. H. LANDRY, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 10 heures A. M. et tous les JEUDIS et SAMEDIS à 12 heures M.

Retour: il partira de Donaldsonville tous les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES matin.

Le HENRY TETE prendra du frêt pour tous les débarquadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET,
105 rue Bourgat, près St. Louis.

P. S. Un commis recevoir est stationné sur la Levée, à la tête de la rue Bienville, pour recevoir son frêt.

16 juillet—1 an

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.

ARRANGEMENT D'HIVER.

Le steamer
NEW CAMELIA,
partira du Lac, comme suit:
MARDI, JEUDI et SAMEDI à l'arrivée du train de 1 heure P. M., du chemin de fer de la rue du Canal.

Au retour, il partira du Old Landing les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI, à 7 heures du matin.

Tous les voyages ci-dessus se feront jusqu'au vieux débarcadère pour Covington.

FRET.

Le frêt sera reçu à son débarcadère, Nouveau Bassin, Pont Magnolia.

Les bagages (seulement) sont reçus à l'embarcadère du rue Canal et Carondelet, au départ du train précédant immédiatement le départ du bateau.

Le service se fera régulièrement à moins de mauvais temps ou de bonnes eaux.

Pour plus amples informations, s'adresser à
C. M. SORIA,
Surintendant.

22avril 78— Au No 20 de la rue de l'Union.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du 2 décembre 1877, le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira, de la tête de la rue Bienville, à 5 heures moins un quart du matin, pour Westwego, et transportera les passagers qui se rendent par stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures du soir et arrivera à la Nouvelle-Orléans à 4 1/2 P. M.

Le bateau qui se rallera au train d'excursion du dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à 5 heures 45 m. du soir.

Le frêt reçu ce même soir-là, à 2 heures et 30 minutes sera livré le lendemain matin.

C. S. PAYNE,
4 déc— Surintendant

Avis aux Contribuables.

Le soussigné se chargera de payer toutes les taxes arriérées en connexion, soit de ville ou d'état, à un commode très avantageux pour les intéressés. Il engage également les [illegible] d'état à se [illegible] Hôtel. Il se chargera de faire un relevé exact de toutes les propriétés pour les propriétaires dont les terres sont exposées aux Commissaires de [illegible].

JOHN T. DUFOUR,
Passage de la Bourse.

56.

J. P. SARRAZIN,

Manufacture de Tabac à la vapeur,

ETABLIE EN 1842.

91 & 93 CHARTRES, COIN CONTI.

SOUSSALE: 66 POYDRAS, COIN TCHOUPITOULAS.

A. DELPIT,

Manufacture de Tabac à la Vapeur,

ETABLIE EN 1866.

CHAUX TABACS prêts.
PERIQUE, MACOUBA, VIRGINIE, NACHITOCHES, ROSE, ETC. FINE CUT, supérieur, à fumer et à chiquer.
Cigares [illegible] de tous pays.
PIPES ECUME DE MER (TERRES FRANCAISES) véritables
PIPES AMERICAINES.
Un beau choix de
TABATIERES de Métal, Bambou, Bulle, Ivoire, Bois de Rose, Blaireau et autres.
ARTICLES POUR FUMEURS, ETC., ETC., ETC.
Le tout
AUX PRIXES PLUS MODERES.
Un coup d'œil est suffisant.

GRAND CHEMIN DE FER

—DE LA—

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

L'EXPRESS partira du pied de la rue St-Antoine tous les jours, à HUIT HEURES ET DEMIE A. M. et arrivera au CONVOI DES PAILLAGERS qui part d'Algie à 9 heures A. M.

Le frêt pour tous les points de Bayou Lafourche et entre Lafourche et le Lockport sera transporté par eux tous de bateau à vapeur pour [illegible].

Le bureau du frêt, pour les points sur l'Attakapas et le Teche, au-delà de Morgan City, est rendu pour le moment. Des contrôles spéciales pour frêt sur marchandises [illegible] devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Houghton, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé davance. Comme avantage spécial à ceux allant réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets [illegible] "transitation" seront accordés, ceux qui n'expédieront que par ce chemin de fer. Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

"transitation"—500 milles pour $15.

Les billets [illegible] sont [illegible] sur les personnes à qui la compagnie juge convenable de les donner.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

AU No 102 DE LA RUE DU CANAL.

VINGT-QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la charte, la compagnie publie l'état [illegible] ci-dessous:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1877 ..... $
Primes [illegible] ..... $
Sur risques de feu ..... $924,612 72
Sur risques de rivières ..... 50,648 79
Sur risques de [illegible] ..... 34,581 91
Total des primes ..... $1,009,843 42
Moins primes non expirées ..... 317,941 60
Montant net des primes au 31 mai 1877 ..... $692,512 43
Pertes payées ..... $
Sur risques de feu ..... $
Sur risques de rivières ..... $
Sur risques de [illegible] ..... $
Total des pertes payées ..... $
Moins recouvrements ..... $
Pertes payées [illegible] ..... $
Dépenses de l'agence ..... $
Bénéfices ..... $

L'actif de la compagnie [illegible]:

Propriétés [illegible] ..... $306,054 00
Bons de la ville et bons hypothécaires ..... 65,100 53
Actions de banques des Etats-Unis ..... $
Warrants [illegible] ..... $
Billets garantis par hypothèques ..... 195,279 40
Billets reposant sur [illegible] ..... 186,501 00
Effets à recevoir ..... 60,970 65
Primes en voie de recouvrement ..... 61,511 67
Agent général Fire Association ..... 43,467 11
Revenu de la ville ..... $
Intérêts ..... $
En caisse ..... $
$1,077,815 56

Le tableau qui précède [illegible] exacte faite sur les livres de la compagnie.

PAUL FOURCHY,
Président.

G. W. HOYT, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans, Etats-Unis, pour commencer, soussigné, ce 1er jour de janvier 1878.

JAMES HARDY,
Notaire.

Le 10 janvier 1878, à une [illegible] du Directeur, il a été résolu de déclarer dividende de trois pour cent, comptant, sur le montant net des primes [illegible] de l'année expirée le 31 décembre 1877, payable à partir de ce jour, [illegible] à bon compte [illegible] 1878.

Il a été également résolu de payer, sur actionnaires, sur [illegible] un intérêt de cinq pour cent [illegible] sur leurs actions.

Directeurs:

F. MARSHAL, EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES, D. A. [illegible],
P. FOURCHY, W. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ, D. A. CHAFFRAIX,
JNO. B. LALLANDE, CHAS. LAFITTE,
A. A. LEBLANC.

11janv.

NOUVELLES INVENTIONS.

Moulin rotatoire à [illegible] perfectionné et [illegible] Brevet [illegible] dans tous. Plus de 250,000 moulins [illegible] en usage. Chaque famille [illegible] un moulin. Les droits [illegible] Etats-Unis [illegible] pour le Louisiane et la Georgie.

Correspondance [illegible] Bureaux de Brevets et [illegible]. Collections spéciales pour [illegible].

REYNOLDS & ARMSTRONG,
Rue Barataria 99.

FOURS.

Les fours du système de Robert E. Lee, fabriqués avec le meilleur fer; brûlent près de tous [illegible] et excellents pour entre le pain d'une [illegible] égale. Garantis pour donner satisfaction. Prix [illegible] et [illegible].

A chaque acheteur un [illegible] notoires sera délivré.

FLAMBEAU—Aucun danger des étincelles; le vent ou la pluie ne peut l'éteindre; il ne peut faire explosion. Tous les bateaux à vapeur de [illegible] en [illegible].

CLOCHES ELECTRIQUES.—Point de fils attachés ou de [illegible] à [illegible] dérangés. Employées [illegible] Hôtels, [illegible], Bureaux de Poste, [illegible] pour [illegible] les familles et les bateaux à vapeur. Garantie [illegible] ans. Tous les [illegible].

J. REYNOLDS,
Rue Barataria.

Entre les rues Union et Perdido.

1er mai—1 an NLLE-ORLEANS, LNE.

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le 16 janvier 1878.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

Amstenbiches Costi
Aragon Lino
Cosulino Angelo
Cifuno (Giuseppe
Cuccia Angelo
Del Vecchio Pietro
Da Val Jgbr
Fani M Jgr
Garcia J. Borrias Jose
Glarioce Salandro
Gonzalez J. Grijalvas
Candido.

Guido Vocanti
Gatrin Jean B
Lorenzo Mario
Partie P Y
Pitrone G Antonio
Rodriguez Jose
Sciliori Michele
Tangermanno Paul
Vignale Giuseppe
Vignale Pietro

LISTE DES DAMES.

Bontroy Sophie Mlle
Ciesi Caterina Signora Alle
Da Compolgnano Maria Lazario Signora
Farbery Pierre Veuve Madame
Leroy Mac Madame
Belle Madame
Villeminos Mademoiselle

A. S. BADGER,
Maître de Poste.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

AU No 102 DE LA RUE DU CANAL.

VINGT-QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la charte, la compagnie publie l'état [illegible] ci-dessous:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1877 ..... $
Primes [illegible] ..... $
Primes [illegible] ..... $
Sur risques de feu ..... $924,612 72
Sur risques de rivières ..... 50,648 79
Sur risques de [illegible] ..... 34,581 91
Total des primes ..... $1,009,843 42
Moins primes non expirées ..... 317,941 60
Montant net des primes au 31 mai 1877 ..... $692,512 43
Pertes payées ..... $
Sur risques de feu ..... $
Sur risques de rivières ..... $
Sur risques de [illegible] ..... $
Total des pertes payées ..... $
Moins recouvrements ..... $
Pertes payées [illegible] ..... $
Dépenses de l'agence ..... $
Bénéfices ..... $

L'actif de la compagnie [illegible]:

Propriétés [illegible] ..... $306,054 00
Bons de la ville et bons hypothécaires ..... 65,100 53
Actions de banques des Etats-Unis ..... $
Warrants [illegible] ..... $
Billets garantis par hypothèques ..... 195,279 40
Billets reposant sur [illegible] ..... 186,501 00
Effets à recevoir ..... 60,970 65
Primes en voie de recouvrement ..... 61,511 67
Agent général Fire Association ..... 43,467 11
Revenu de la ville ..... $
Intérêts ..... $
En caisse ..... $
$1,077,815 56

Le tableau qui précède [illegible] exacte faite sur les livres de la compagnie.

PAUL FOURCHY,
Président.

G. W. HOYT, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans, Etats-Unis, pour commencer, soussigné, ce 1er jour de janvier 1878.

JAMES HARDY,
Notaire.

Le 10 janvier 1878, à une réunion du Directeur, il a été résolu de déclarer dividende de trois pour cent, comptant, sur le montant net des primes [illegible] de l'année expirée le 31 décembre 1877, payable à partir de ce jour, [illegible] à bon compte [illegible] 1878.

Il a été également résolu de payer, sur actionnaires, sur [illegible] un intérêt de cinq pour cent [illegible] sur leurs actions.

Directeurs:

F. MARSHAL, EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES, D. A. [illegible],
P. FOURCHY, W. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ, D. A. CHAFFRAIX,
JNO. B. LALLANDE, CHAS. LAFITTE,
A. A. LEBLANC.

11janv.

ASSURANCES.

Etat annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans.

Janvier [illegible] 1877.

[illegible] en 1869.

Primes de feu ..... $
Primes maritimes ..... $
Primes de rivières ..... $
Total des primes ..... $
Moins primes non expirées ..... $
Primes nettes ..... $
A ajouter: Intérêt [illegible] ..... $
A déduire:
Pertes par le feu ..... $
Pertes maritimes ..... $
Pertes de rivières ..... $
Dépenses de l'agence ..... $
Bénéfices ..... $
L'actif de la Compagnie [illegible]:
Propriétés [illegible] ..... $
Bons de la ville ..... $
Bons hypothécaires ..... $
Actions de banques ..... $
Intérêts [illegible] ..... $
Bons de la ville ..... $
Revenu de la ville ..... $
Intérêts ..... $
En caisse ..... $
$ [illegible]

Actif de la Compagnie à la valeur ou [illegible] de la place.

Argent en [illegible] ..... $ [illegible]
Propriétés [illegible] ..... $ [illegible]
Gold Bonds des Etats-Unis ..... $ [illegible]
Bons de la Nlle-Orléans ..... $
Bons de la ville ..... $
Bons hypothécaires ..... $
Actions de banques ..... $
Intérêts [illegible] ..... $
Bons de la ville ..... $
Revenu de la ville ..... $
Intérêts ..... $
En caisse ..... $
$ [illegible]

L'état et [illegible] ci-dessus [illegible] sur les livres de la compagnie.

A. W. [illegible],
Secrétaire.

J. TUTTLE,
Président.

Vu et accepté [illegible] par [illegible] le 10 janvier 1878.

JOHN [illegible],
Président.

A un meeting du Conseil de Directeurs [illegible] tenu le 10 de janvier, il a été résolu de payer [illegible] dividende demi-annuel de quatre pour cent [illegible] sur les actions [illegible] payable à partir du 16 courant.

W. O. 16 Janvier 1878.

J. W. [illegible],
Secrétaire.

DIRECTEURS:

ERNEST MERILE, R. [illegible],
CHARLES LAFITTE, ART. CARRE,
CHAS. R. SCHMIDT, JULES ALLEN,
CHARLES J. LEROY, [illegible],
D. FATIO, PIERRE [illegible],
J. SCHERRER, JULES [illegible].

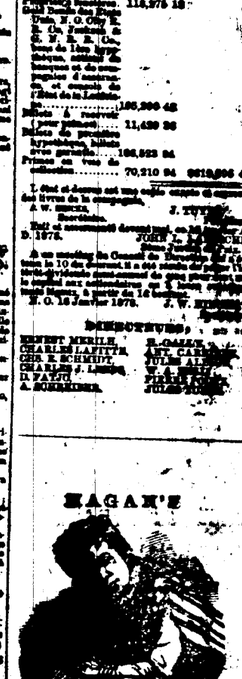


TRAMWAYS

DES

CHEMINS DE FER URBAINS

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS.

Point Central.

Tous les tramways en chemin de fer [illegible] de la Nouvelle-Orléans partent à la rue du Canal, à l'angle du boulevard de la ville, [illegible] "Canal-Carrollton" [illegible] C'est de ce point que partiront toutes les voitures [illegible] en service intérieur [illegible].

[illegible] de la rue du Canal.

[illegible] que partent, [illegible] Carrollton, longent la rue du Canal, [illegible] partie [illegible] avec [illegible] de trois milles et demi jusqu'à l'endroit [illegible] sous le nom de "Half-way House" qui est situé à mi-chemin entre la ville et la [illegible] Carrollton. Le Cimetière de la Métairie commence au Half-way House; depuis, plusieurs qui dominent de six à huit pieds [illegible] avec [illegible] et sur [illegible] construits quelques uns des [illegible] de la Nouvelle-Orléans, [illegible] Cimetière Greenwood ou l'on peut admirer le magnifique monument qu'une Association de dames a fait élever à la mémoire des [illegible] morts au service de la Confédération. Un peu au-delà du Half-way House apparaît le nouveau Cimetière de la Métairie, qui occupe la place de l'ancien Hippodrome de la Métairie.

Un autre service de cars partant de la rue du Canal [illegible] les villes et rivages du lac Pontchartrain, et aboutit à l'endroit où le [illegible] Canal se jette dans ce lac. Le chemin est à deux voies à partir du "Half-way House", et les wagons, au lieu d'être tirés par des chevaux, sont remorqués par une [illegible] locomotive. La distance à parcourir est de trois milles. Le pont tournant bâti à la jonction du Nouveau Canal et du Lac est exécuté [illegible] et, depuis l'établissement [illegible] de la rue Bienville, on trouve un but [illegible] et [illegible] et des [illegible] et [illegible] des [illegible] et [illegible] des [illegible] et [illegible] du [illegible].

Ligne des rues Magnolia et Prytania.

Le point de départ de ces deux lignes est le côté gauche de la station de Clay, au canal qui regarde le fleuve. L'une et l'autre traversent la rue du Camp sur la même voie, jusqu'à la rue Prytania, point où elles bifurquent; la ligne de la ligne Prytania [illegible] jusqu'à la rue Toledano, [illegible] jusqu'à la rue Milan, et [illegible] jusqu'à la rue St-Joseph. Il y a un chemin [illegible] entre dans la rue Magnolia, en-deà des [illegible] de ce nom.

En remontant la rue du Camp par Foucher, on [illegible] de Clay, et [illegible] la Place Lafayette, à sa gauche Odd-Fellows' Hall et St-Patrick's Hall et le [illegible] de Bellevue.

Dans la rue Prytania se trouvent quelques des plus belles [illegible] de la Nlle-Orléans.

A retour, les cars des lignes Magnolia et Prytania [illegible] la rue de ce nom par une double voie, et les cars de la ligne [illegible] parcourent également la rue de Prytania par une double voie jusqu'à la jonction de la rue du Camp, point où ils [illegible] la rue Foucher pour une voie [illegible].

Ligne de Carrollton et des [illegible] rue Jackson.

Les cars de cette ligne partent de la rue Baronne, près de Canal, à deux lieues de la station de Clay; ils stationnent en face de Grunewald Hall. La ligne qui a deux voies jusqu'à Carrollton par la rue Baronne, [illegible] Carole Tivoli et l'Avenue St-Charles. Dans le Carole Tivoli s'élève un monument à la mémoire de Lee, le grand général confédéré.

Il y a Maple Leaf Avenue, une station où s'arrêtent les wagons tirés par les chevaux pour être remplacés par des voitures [illegible] la promenade [illegible] se compose d'une petite longueur sans feu, qui se change de vapeur à Carrollton. Cette [illegible] la station [illegible] de la Nlle-Orléans et qui se est maintenant un [illegible]. La distance de la rue du Canal à Carrollton est d'environ sept milles. Les [illegible] de Louisiana Avenue et de Jackson Avenue sont des embranchements [illegible] de la ligne.

Il y a aussi des cars qui partent de la rue Baronne, en face de Grunewald Hall, suivant la voie, par la rue Baronne et l'Avenue St-Charles, jusqu'à la rue Jackson dans laquelle ils s'engagent alors pour suivre la figure par un embranchement double.

Ligne de l'Esplanade et du Pont du Bayou.

Les cars de cette ligne partent de la rue du Canal, descendent la rue des Remparts et longent la rue de l'Esplanade jusqu'au pont du Bayou: distance, trois milles environ. Ils reviennent par le même chemin, la voie étant double.

La rue des Remparts et la rue de l'Esplanade sont deux des plus belles rues de la Nlle-Orléans; elles sont larges et bordées de maisons élégantes et en général très bien construites.

Le pont du Bayou en bois qui traverse le Bayou, et qui est [illegible] de la rue du Camp, sur la même voie, jusqu'à la rue Prytania, point où elles bifurquent; les cars de la ligne Prytania [illegible] jusqu'à la rue Toledano, [illegible] jusqu'à la rue Milan, et [illegible] jusqu'à la rue St-Joseph. Il y a un chemin [illegible] entre dans la rue Magnolia, en-deà des [illegible] de ce nom.

En remontant la rue du Camp par Foucher, on [illegible] de Clay, et [illegible] la Place Lafayette, à sa gauche Odd-Fellows' Hall et St-Patrick's Hall et le [illegible] de Bellevue.

Dans la rue Prytania se trouvent quelques des plus belles [illegible] de la Nlle-Orléans.

A retour, les cars des lignes Magnolia et Prytania [illegible] la rue de ce nom par une double voie, et les cars de la ligne [illegible] parcourent également la rue de Prytania par une double voie jusqu'à la jonction de la rue du Camp, point où ils [illegible] la rue Foucher pour une voie [illegible].

Ligne de la rue Jackson.

Station de départ: Rue Baronne, près de la rue du Canal, en face de Grunewald Hall. La ligne qui a deux voies jusqu'à Carrollton par la rue Baronne, [illegible] Carole Tivoli et l'Avenue St-Charles. Dans le Carole Tivoli s'élève un monument à la mémoire de Lee, le grand général confédéré.

Il y a Maple Leaf Avenue, une station où s'arrêtent les wagons tirés par les chevaux pour être remplacés par des voitures [illegible] la promenade [illegible] se compose d'une petite longueur sans feu, qui se change de vapeur à Carrollton. Cette [illegible] la station [illegible] de la Nlle-Orléans et qui se est maintenant un [illegible]. La distance de la rue du Canal à Carrollton est d'environ sept milles. Les [illegible] de Louisiana Avenue et de Jackson Avenue sont des embranchements [illegible] de la ligne.

Il y a aussi des cars qui partent de la rue Baronne, en face de Grunewald Hall, suivant la voie, par la rue Baronne et l'Avenue St-Charles, jusqu'à la rue Jackson dans laquelle ils s'engagent alors pour suivre la figure par un embranchement double.

Ligne de l'Esplanade et du Pont du Bayou.

Les cars de cette ligne partent de la rue du Canal, descendent la rue des Remparts et longent la rue de l'Esplanade jusqu'au pont du Bayou: distance, trois milles environ. Ils reviennent par le même chemin, la voie étant double.

La rue des Remparts et la rue de l'Esplanade sont deux des plus belles rues de la Nlle-Orléans; elles sont larges et bordées de maisons élégantes et en général très bien construites.

Le pont du Bayou en bois qui traverse le Bayou, et qui est [illegible] de la rue du Camp, sur la même voie, jusqu'à la rue Prytania, point où elles bifurquent; les cars de la ligne Prytania [illegible] jusqu'à la rue Toledano, [illegible] jusqu'à la rue Milan, et [illegible] jusqu'à la rue St-Joseph. Il y a un chemin [illegible] entre dans la rue Magnolia, en-deà des [illegible] de ce nom.

En remontant la rue du Camp par Foucher, on [illegible] de Clay, et [illegible] la Place Lafayette, à sa gauche Odd-Fellows' Hall et St-Patrick's Hall et le [illegible] de Bellevue.

Dans la rue Prytania se trouvent quelques des plus belles [illegible] de la Nlle-Orléans.

A retour, les cars des lignes Magnolia et Prytania [illegible] la rue de ce nom par une double voie, et les cars de la ligne [illegible] parcourent également la rue de Prytania par une double voie jusqu'à la jonction de la rue du Camp, point où ils [illegible] la rue Foucher pour une voie [illegible].

Ligne de la rue Annunciation.

Station de départ: Rue du Canal, en face de Carondelet et Magazine. Les cars longent la rue Tchoupitoulas jusqu'à sa jonction avec la rue Delord, et [illegible], et suivent cette dernière jusqu'à la station d'arrivée, située dans Louisiana Avenue. Pour le retour, la prennent la rue Chippewa jusqu'à la Place Annunciation et la rue de ce nom qu'ils descendent jusqu'à la rue Delord. Ils suivent ensuite la rue Delord jusqu'à la rue Peters et [illegible] jusqu'à la rue du Canal.

Ligne Tchoupitoulas.

Station de départ: Rue du Canal, en face du Camp. Les cars remontent la rue Tchoupitoulas jusqu'à Louisiana Avenue et reviennent par la rue Tchoupitoulas (double voie) jusqu'à Felicity Road qu'ils descendent jusqu'à la rue Peters et la rue du Canal. On peut voir sur [illegible] de cette ligne la Fabrique [illegible] et l'Ascenseur des Grains (Grain Elevator). En changeant de voiture à Louisiana Avenue, on se rend au City Park, même district. On peut aussi prendre le car à Louisiana Avenue ou à Napoléon Avenue pour revenir en ville par les voitures du chemin de fer de Carrollton.

Lignes de la rue St. Charles.

Ces lignes comprennent deux routes dont la station de départ est au pied de la rue St. Charles, près de la jonction avec la rue du Canal. Les deux lignes remontent la rue St. Charles [illegible] afin de nous dire, jusqu'au Carrollton Tivoli d'où elles gagnent Triton Walk. Les voitures qui passent de Triton Walk à la rue Dryades remontent jusqu'à la station d'arrivée située rue Hutchinson. Les Dryades vont de Triton Walk à la rue Dryades, passant devant le marché de ce nom, remontant la rue Dryades jusqu'à St. Andrew, suivant St. Andrew [illegible] Baronne et Baronne jusqu'à la rue Melpomène.

Le retour s'opère par les Baronne cars, par la rue Carondelet jusqu'à la rue du Canal; et pour les Dryades cars, par les rues Hutchinson, St. Denis, Dryades, St. Andrew, Baronne et Canal.

Les cars de cette double ligne passent devant l'Hôtel St-Charles, le Masonic Hall, l'Académie de Musique, le Théâtre St-Charles, l'Hôtel de Ville, la Place Lafayette et l'Exposition Building.

Ligne de la rue Dumaine et des Fair Grounds.

Station de départ: rue du Canal, statue de Clay. Parcours: [illegible] Canal jusqu'à Dauphine, Dauphine jusqu'à Dumaine, Dumaine jusqu'à Broad, Broad jusqu'à Lakarpe et de là à la station d'arrivée. Les cars bleus suivent la même route; seulement, au lieu de tourner dans la rue Broad, ils suivent la rue Dumaine jusqu'au Bayou St-Jean, longent les bords du Bayou jusqu'à la Grande Route St-Jean, d'où ils se rendent à la station d'arrivée, en passant devant la porte des Fair Grounds, qui fait face à la rue Sauvage.—Le retour s'opère par la Route Gentilly, la rue Broad, la rue St-Pierre, et principalement par la rue des Deux Frères, jusqu'à la rue du Canal.

Ligne de la Levée et du chemin de fer de Jackson.

Station de départ: Rue Magnolia, près de la gare du Chicago, St. Louis and New Orleans Railroad, entrepôts chemin de fer de Jackson. Parcours: Rue Erato jusqu'à Carondelet, Carondelet et Bourbon jusqu'à l'Esplanade, Esplanade jusqu'à Decatur, Decatur jusqu'aux Champs-Elysées, 2ème district, en face de la gare du chemin de fer du lac Pontchartrain. Là, on peut prendre le train pour aller à Milneburg, sur les rives du lac.

Le retour s'opère par les Champs-Elysées, la rue Royale, la rue St-Charles, Triton Walk, la rue Dryades et la rue Clio. Cette ligne passe, rue Royale, devant le Saint Louis Exchange, Hôtel St-Louis.

Ligne de la rue Claiborne.

Station de départ: rue du Canal, rue de la Levée. Parcours: De Canal à Claiborne, de Claiborne aux Champs Elysées à la rue Urquhart, de la rue Urquhart à la station d'arrivée, Avenue Lafayette. Retour: Par l'Avenue Lafayette à Bon Enfants, de Bons Enfants aux Champs Elysées à Claiborne, de Claiborne (double voie) à la rue du Canal.

La rue Claiborne est la rue la plus large de la Nouvelle-Orléans et sera tôt ou tard une des plus belles avennes de la ville.

D'autres cars de cette ligne portant cette inscription "Canal and Commerce" partiront également du pied de la rue Canal qu'ils suivent jusqu'à la rue des Remparts. Ils remontent ensuite cette dernière rue jusqu'à Commune, et Commune jusqu'à la station située entre Royal et Chartres. Ils reviennent par Commune, Bassin et Canal.

Ligne de la rue Girod.

Station de départ: Rue du Canal près de la Levée. Parcours: Front à Girod, Girod à Liberty, Liberty à Poydras, Poydras à Claiborne, Claiborne à Commune, Commune à la station entre Richelieu et Tonti. Retour: Commune, Claiborne, Claiborne à Perdido, Perdido à Carondelet, Poydras, Poydras à Fulton, Fulton à Canal.

Chemin de fer de la rue du Canal, du City Park et du Lac.

Les wagons de